

Colmar, le 10 avril 2014

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de  
Strasbourg,  
Monsieur le directeur de l'ESPE,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale,  
Mesdames et messieurs les directeurs  
pédagogiques des établissements spécialisés,  
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de  
SEGPA  
s/c de madame ou monsieur le principal,  
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
élémentaires et préélémentaires  
**Pour communication aux enseignants de leur  
établissement (y compris ceux  
momentanément en congé)**



Division  
du 1<sup>er</sup> degré

Bureau de la gestion  
collective

Dossier suivi par  
Aline MARECHAL

Implantation  
Cité administrative  
Bâtiment C  
3, rue Fleischhauer  
Colmar  
Téléphone  
03 89 24 86 65  
Fax  
03 89 24 81 36  
Mél.  
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du Haut-Rhin  
B.P.70 548  
68021 Colmar cedex

**Objet : Troisième appel à candidatures : postes à exigence particulière - Rentrée 2014**

Ce sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée. C'est pourquoi les nominations sur les postes à exigence particulière sont prononcées après entretien des candidats avec une commission spécifique.

**Procédure de recrutement**

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.  
Suite aux entretiens, cette commission établira un classement des candidats par ordre de préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste - personnel. Cette liste classante ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

**Les appels à candidatures sur les postes à profils sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature sur un poste qui n'apparaîtrait pas dans cet appel à candidature.**

**Nomination sur un poste à profil**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis et sous réserve de validation par les instances paritaires.

Les personnes titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront, à leur demande, être nommées à titre provisoire en **affectation à l'année (AFA)**. **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

**Important**

➔ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. **Tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par la commission en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

**Les candidats à ces postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à :**

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin  
Division du 1<sup>er</sup> degré - 2<sup>ème</sup> Bureau  
21 rue Henner  
B.P. 70548  
68021 COLMAR CEDEX

**pour le lundi 05 mai 2014 délai de rigueur.**

## **Les postes vacants**

### **➤ Formateur Associé en sciences et technologies : 4 quotités de 0.25**

**Implantation** : Maison pour la science en Alsace – sites satellites : IUFM Colmar - Lycée Louis Armand à Mulhouse

La Maison pour la science au service des professeurs est une structure de développement professionnel qui s'adresse aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des collèges. Elle résulte d'un partenariat étroit entre l'Université de Strasbourg, la Fondation La Main à la Pâte et le rectorat de l'académie de Strasbourg. Elle développe des parcours de formation, complémentaires aux actions de formation organisées par la Direction académique et le Rectorat, qui donnent notamment l'occasion aux professeurs de renouer des liens avec la science vivante (rencontres avec des enseignants chercheurs, visites de laboratoires, conférences...).

#### **1. Définition du poste et des missions :**

Le formateur associé exerce son activité à temps partiel sous la responsabilité conjointe du Directeur académique des services de l'Education nationale du Haut-Rhin et du Directeur de la Maison pour la science en Alsace. L'emploi temps plein (ETP) consacré à ce poste peut être scindé en deux temps partiels. Les missions du formateur associé relèvent essentiellement des entrées suivantes :

- Participation aux actions de développement professionnel organisées par la Maison pour la science en Alsace et la Direction académique (stages, animations pédagogiques, formation à distance...). Cette tâche comprend la préparation des formations, leur mise en œuvre (interventions), leur suivi et leur évaluation.
- Accueil de stagiaires en classe pour des actions de tutorat.
- Conception d'outils pédagogiques d'accompagnement à la formation.
- Aide à l'évaluation des besoins de formation des enseignants et à la conception des offres de développement professionnel.
- Développement d'actions de formation inter-degré (écoles-collèges).
- Participation aux réunions avec les partenaires et acteurs de la MSA (CPD, enseignants-chercheurs, ingénieur de formation).
- Mise en œuvre fonctionnelle et opérationnelle des centres satellites de la MSA (Colmar- Mulhouse).

#### **2. Compétences et qualités requises par le candidat :**

- Formation universitaire scientifique
- Expérience dans le domaine de la formation d'adultes
- Capacité d'organisation, d'analyse et de travail
- Bonne connaissance des programmes et principes de didactique des sciences (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré).
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe.
- Compétences en informatique : traitement de texte, tableur, outils de formation...
- Disponibilité (notamment les mercredis) et autonomie.

Le CAFIPEMF n'est pas requis mais le candidat devra envisager, à terme, de préparer cet examen.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme BARLEON – IEN Wittenheim au 03 89 57 59 05, ou par mail à [ce.0681349X @ ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681349X@ac-strasbourg.fr)

### ➤ **Conseiller pédagogique**

- Conseiller pédagogique généraliste ANDOLSHEIM
- Conseiller pédagogique généraliste COLMAR
- Conseiller pédagogique généraliste RIEDISHEIM
- Conseiller pédagogique Langues Vivantes RIEDISHEIM
- Conseiller pédagogique EPS THANN
- Conseiller pédagogique généraliste WINTZENHEIM
- Conseiller pédagogique Langues Vivantes WINTZENHEIM

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

#### Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite..)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

#### Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter Monsieur ARLEN – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie – Tél. : 03 89 21 56 15.

### ➤ **Atelier Relais – Collège Anne Frank ILLZACH**

Ce postes convient à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, IEN A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex - Tél. : 03 89 21 63 20.

### ➤ **Enseignant référent, rattaché au collège René Cassin de Cernay**

Ces postes sont placés sous la responsabilité de l'IEN ASH. – Postes REF. HANDIC rattachés à l'IEN ASH.

Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin :

<http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7>

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

Pour être nommé(e) à titre définitif sur ce poste, il faut être en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, IEN A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex – Tél. : 03 89 21 63 20.

### ➤ **Direction Eclair**

- EMPU Saint Exupéry COLMAR
- EMPU Reber MULHOUSE 1
- EMPU Pranard MULHOUSE 1

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- Monsieur RIBER - IEN Colmar – Tél. : 03. 89 80 63 59
- Madame GENTILHOMME - IEN Mulhouse 1 - Tél. : 03 89 33 31 76

### ➤ **Classe passerelle**

- EMPU Wagner MULHOUSE 2
- EMPU Saint Exupéry MULHOUSE 2
- EMPU Furstenberger MULHOUSE 3

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GASSER, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

### ➤ **Enseignant en charge d'une classe accueillant des enfants de moins de trois ans**

- EMPU Anne Frank COLMAR
- EMPU Les Hirondelles Cernay WITTELSHEIM

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette première scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

#### Missions de l'enseignant :

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école.

A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

#### Compétences spécifiques requises :

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- connaissances dans le domaine du FLE (Français Langue Etrangère),
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

#### Qualités spécifiques requises :

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,

- qualités relationnelles.

### ➤ **Poste Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)**

- Poste NSA (non scolarisé antérieurement) Groupe scolaire Brossolette MULHOUSE II. Pour exercice au collège de Bourzwiller de MULHOUSE
- Poste UPE2A à l'EEPU Widemann à SAINT LOUIS
- Poste accueil des enfants non francophones EEPU Nordfeld MULHOUSE

### ➤ **Chargé de mission auprès de Mme l'inspectrice d'académie, gestionnaire départemental des parcours de formation à distance « M@gistère »**

#### Fonctions :

- Suivi de l'intégration, de l'adaptation et du déploiement des parcours de formation nationaux M@gistère dans les plans d'animations pédagogiques des circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré selon les priorités arrêtées par les IEN ;
- Aide à la conception par les équipes de circonscription de parcours de formation à distance à partir de la plateforme M@gistère et selon les priorités arrêtées par les IEN ;
- Coordination avec l'équipe académique de suivi du déploiement de la plateforme de formation à distance M@gistère ;

#### Modalités de travail :

- Fonction exercée à temps plein ;
- Utilisation des outils numériques de communication et de formation à distance mais des déplacements sont à prévoir auprès des IEN et de leurs équipes de circonscription ainsi qu'au niveau académique avec l'équipe de suivi du déploiement de la plateforme M@gistère ;

#### Qualités requises :

- Connaissance des enjeux actuels et des modalités de la formation continue des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ;
- Connaissance en ingénierie de la formation à l'aide des outils numériques ;
- Capacité à concevoir et à animer des dispositifs de formation de formateurs ;
- Capacité à travailler en équipe avec des partenaires multiples ;
- Savoir faire preuve de méthode et d'organisation ;

Le CAFIPEMF ou un diplôme attestant des aptitudes à la formation de formateurs et/ou à l'ingénierie de formation, sans être exclusif, serait un atout pour les fonctions.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. CAILLEAUX – IEN Mulhouse 3 au 03 89 33 31 82, ou par mail à [ce.0682027J@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0682027J@ac-strasbourg.fr)

### ➤ **Assistant de prévention**

- Poste à 0.50. basé dans le Sud du Haut-Rhin.

#### *Fonctions à exercer sous la responsabilité du conseiller de prévention départemental*

- assister et conseiller les équipes pédagogiques, en liaison avec le conseiller de prévention départemental, sur les problèmes de sécurité
- s'assurer de la bonne tenue des cahiers d'hygiène et sécurité
- participer à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils d'école sur les points concernant l'hygiène et la sécurité

#### *Modalités de travail*

- fonction exercée à temps partiel
- intervention dans les écoles selon les implantations (moitié sud du département)

Contact : M. WIESEL, conseiller de prévention départemental - 03.89.21.56.53.

➤ **Poste 8h allemand**

- EPPU Victor Hugo MULHOUSE 2

Pour plus de renseignements sur ce poste, veuillez contacter Madame ZIMMER- IEN Mulhouse 2. – Tél. : 03 89 33 31 76.

➤ **Poste Langue et culture régionale (LCR)**

- EEPU Les tilleuls Blodelsheim ANDOLSHEIM
- EEPU Fessenheim ANDOLSHEIM
- EEPU Jean Rasser Ensisheim GUEBWILLER
- EPPU Pierrefontaine MULHOUSE 1 (un poste en ECMA et 1 en ECEL)
- EMPU Nordfeld MULHOUSE 2
- EEPU Nordfeld MULHOUSE 2 (2 postes)
- EEPU Bartholdi RIEDISHEIM
- EEPU Bourgfelden SAINT LOUIS
- EEPU Intercommunale Les mélèzes Tagolsheim ILLFURTH

**Il s'agit de postes fléchés mixtes** (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

**Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue** et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques.

Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

**La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème et des postes LCR demandés sur la lettre de candidature.**

p.l'inspectrice d'académie,  
directrice académique,  
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint  
à l'inspectrice d'académie

signé : Martin ARLEN